

# Dossier tarifaire 2026

R-4303-2025

---

Réponses d'EGQ à la demande de renseignements  
no 1 confidentielle de la FCEI

---

**Demande relative à l'approbation des caractéristiques contractuelles d'un contrat  
pour l'achat de GSR**

**DOSSIER R-4303-2025**

---

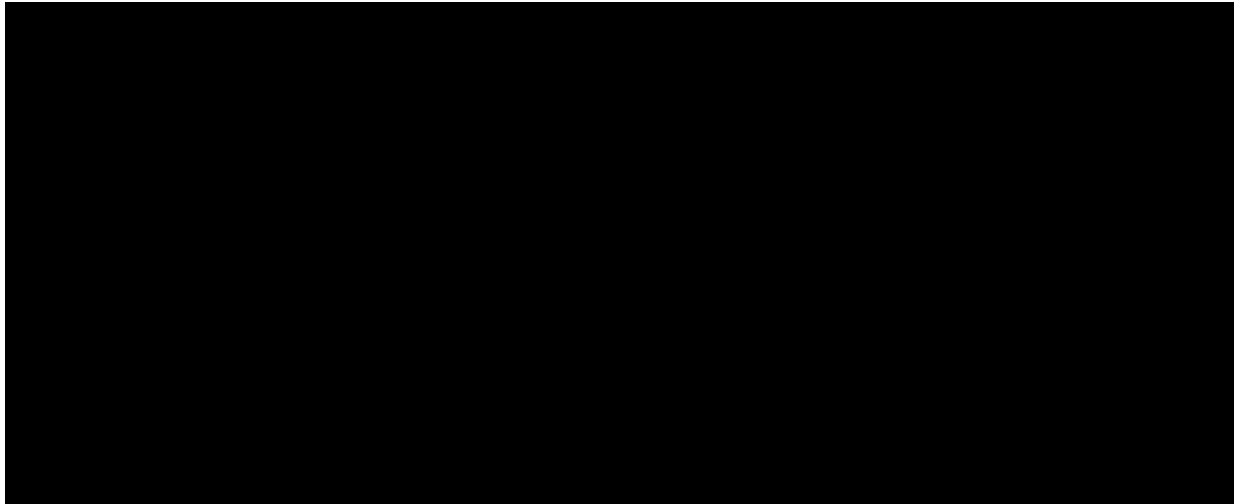
**REVENTE DE GNR**

**Question 1 :**

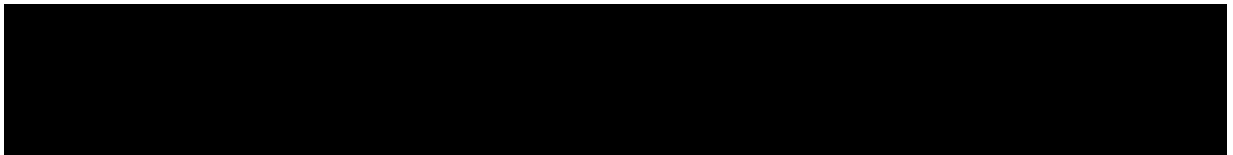
**Référence:**

- (i) B-0059, p. 6
- (ii) B-0059, p. 5, tableau 1
- (iii) B-0069, p. 7

**Préambule :**

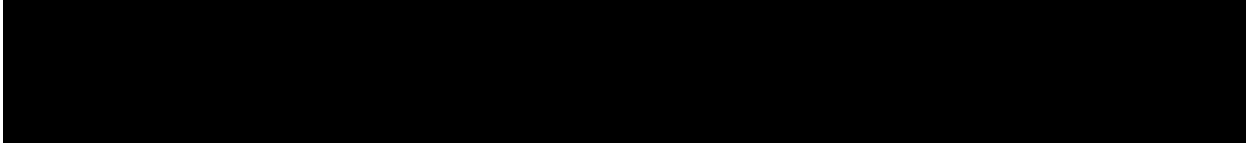


**Questions :**



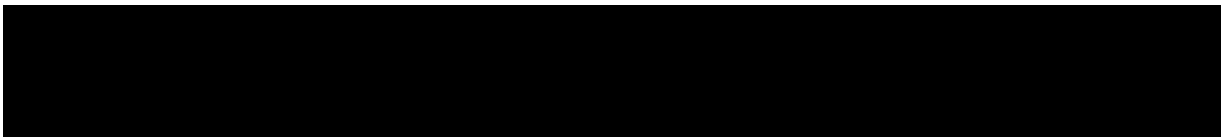
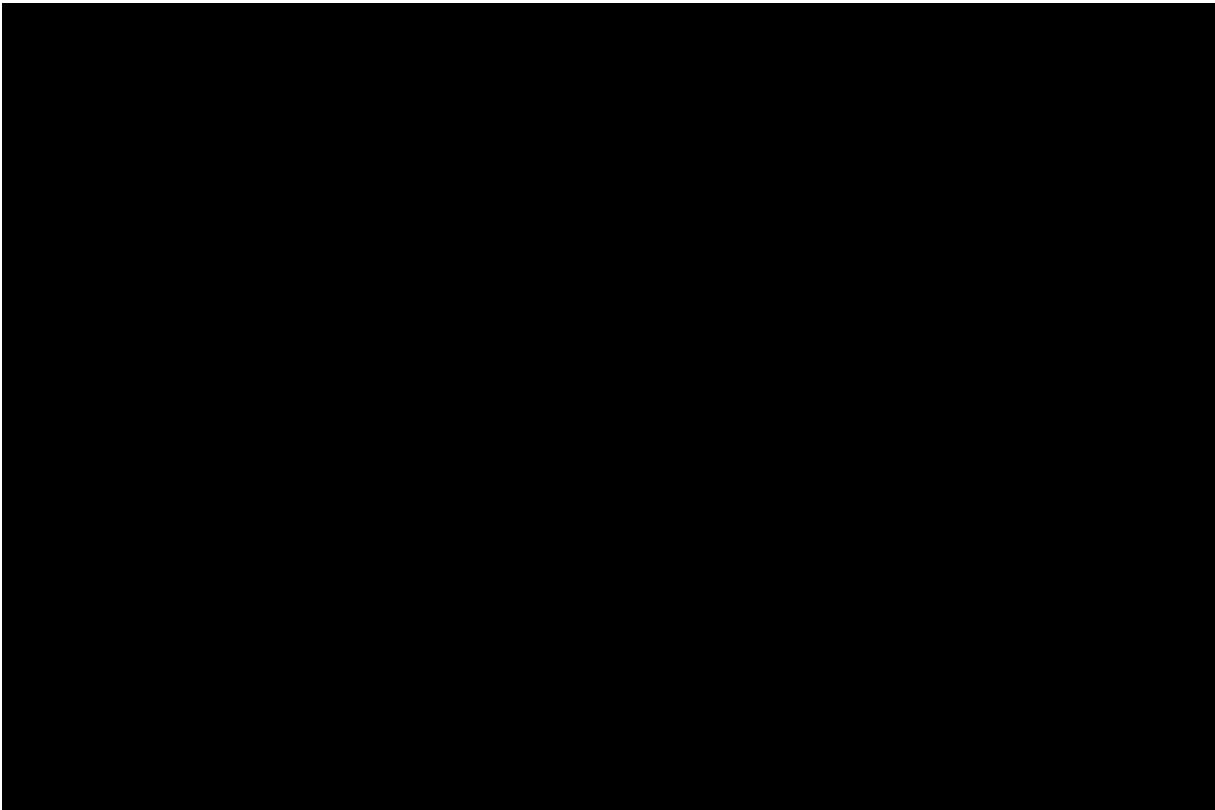
**Réponse 1.1 :**

**EGQ réfère l'intervenant à la réponse 1.3 de la demande de renseignements no. 1 de la Régie, pièce B-0068, EGQ-27, document 1 (déposée sous pli confidentiel).**



**Réponse 1.2 :**

**EGQ réfère l'intervenant aux précisions apportées dans la réponse 1.3 à la demande de renseignements no. 1 de la Régie (pièce B-0068, EGQ-27, document 1, déposée sous pli confidentiel).**



**Réponse 1.3 :**

**Tel qu'expliqué dans sa réponse 1.3 à la demande de renseignements no. 1 de la Régie (pièce B-0068, EGQ-27, document 1, déposée sous pli confidentiel),** [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**Réponse 1.4 :**

[REDACTED]

[REDACTED]

**Réponse 1.5:**

**EGQ est d'avis que l'inventaire de GSR présente de grands avantages, comme le fait de donner une flexibilité et une capacité de réaction face à l'évolution du marché et de l'évolution de la réglementation applicable ainsi que des objectifs de réduction de GES. Toutefois, ces avantages ne sont pas illimités.**

**Il existe un surcoût financier relié aux coûts des intérêts portés sur les volumes maintenus en inventaire.** [REDACTED]

[REDACTED]

- 1.6 Veuillez indiquer et justifier le niveau maximum d'inventaire de GSR qu'EGQ estime possible de maintenir.

**Réponse 1.6 :**

**EGQ n'a pas déterminé de niveau maximum d'inventaire de GSR. La gestion de l'inventaire repose plutôt sur un équilibre financier où l'objectif est de réduire le coût du GSR pour la clientèle, incluant la prise en considération du surcoût financier (relié aux coûts des intérêts portés sur les volumes maintenus en inventaire), mais aussi des éléments mentionnés à la réponse à la question 1.5 de la présente demande de renseignement, tels que la flexibilité, l'évolutions de la réglementation, etc. Ainsi, un contrat permettant d'obtenir une importante quantité de GSR à un faible coût peut s'avérer plus avantageux, même en tenant compte des intérêts qui y seront portés pendant le temps qu'il sera dans l'inventaire (ex : 3 ans), qu'un contrat à prix plus élevé conclu ultérieurement. En complément à sa réponse, EGQ réfère l'intervenant à la réponse 1.5 de la présente demande de renseignements.**

- 1.7 Veuillez élaborer sur les sources d'approvisionnement en GSR anticipés au-delà de 2030, leur quantité et leur coût.

**Réponse 1.7 :**

**EGQ n'est pas en mesure d'établir, à ce stade, les sources d'approvisionnement en GSR, les quantités ou leurs coûts au-delà de l'horizon actuellement présenté au tableau 1 de la pièce B-0059, EGQ-5, document 1, p. 5 (déposée sous pli confidentiel).**